



Projet de carrière
en terrasse alluvionnaire
au lieu-dit la Grande Sainte-Anne

VOLET PAYSAGER DANS LE CADRE DE LA MISE EN
COMPATIBILITÉ DU PLU DE LA COMMUNE DU POËT

IND-A_NOVEMBRE 2020





Sommaire

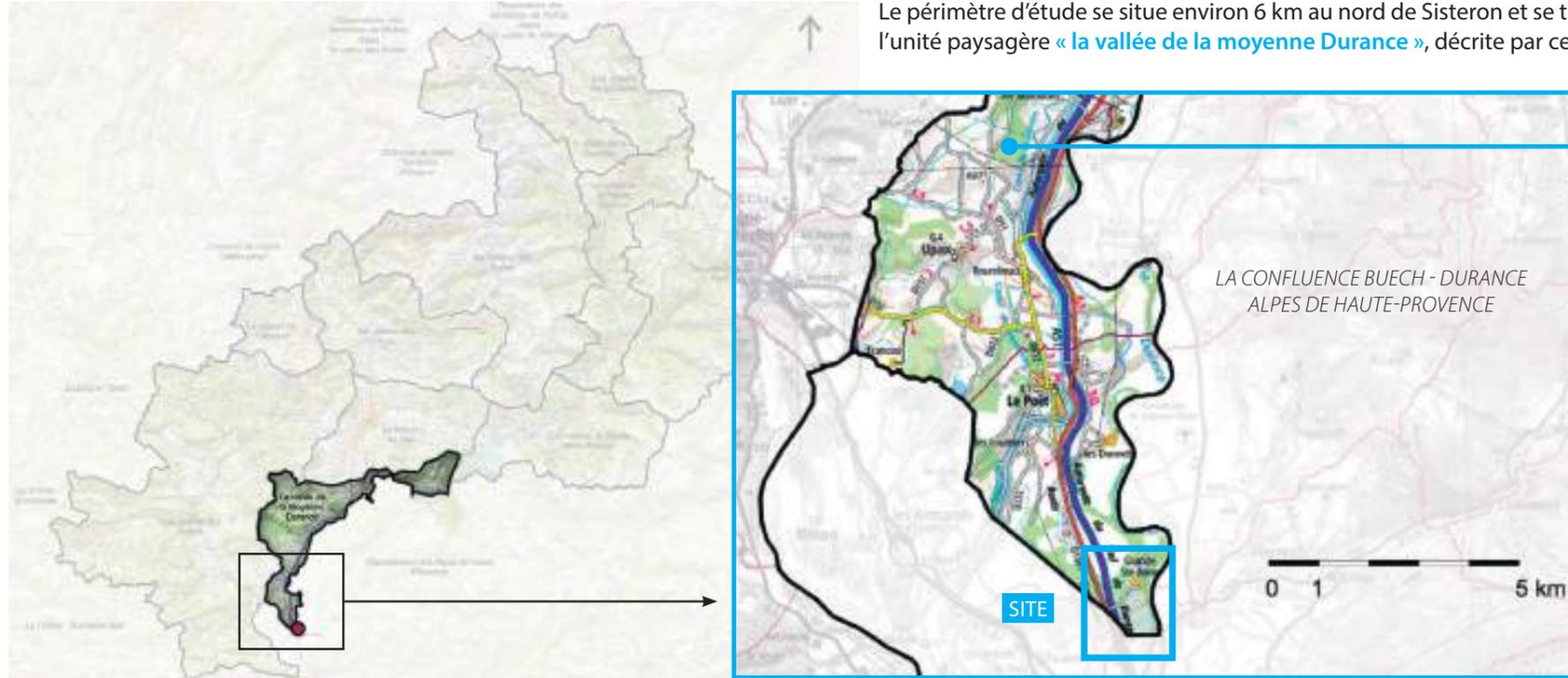
| | |
|---|----|
| A. LOCALISATION DES PROJETS DANS LEUR CONTEXTE PAYSAGER | 3 |
| C. PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE | 4 |
| D. PRÉSENTATION DU CONTEXTE PATRIMONIAL | 5 |
| E. ÉTUDE DU BASSIN VISUEL | 6 |
| F. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS | 12 |

ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE DOSSIER:

ANTOINE VOGT, PAYSAGISTE DPLG,
DARYL FLOYD, ARCHITECTE PAYSAGISTE
ADRIAN RESTOUIN, INFOGRAPHISTE 2D/3D

A. LOCALISATION DES PROJETS DANS LEUR CONTEXTE PAYSAGER

Le périmètre d'étude se situe environ 6 km au nord de Sisteron et se trouve, selon l'atlas des paysages du département des Hautes-Alpes, au sein de l'unité paysagère « la vallée de la moyenne Durance », décrite par ce document de la sorte :



UNITÉ LA VALLÉE DE LA MOYENNE DURANCE

“ Pays emprunté, marqué et dessiné par la Durance, c'est aussi une vallée redessinée et appropriée par les hommes. Véritable colonne vertébrale du territoire des Hautes Alpes, elle est son histoire et son économie.

Plus large et plus hospitalière que son cours amont, cette portion de la vallée de la Durance a laissé s'installer, dans le lit de son ancien glacier, les grands réseaux d'infrastructures. Réseaux viaires, ce sont la RN 85 et l'autoroute A51, mais aussi réseau d'énergie hydraulique avec le canal EdF.

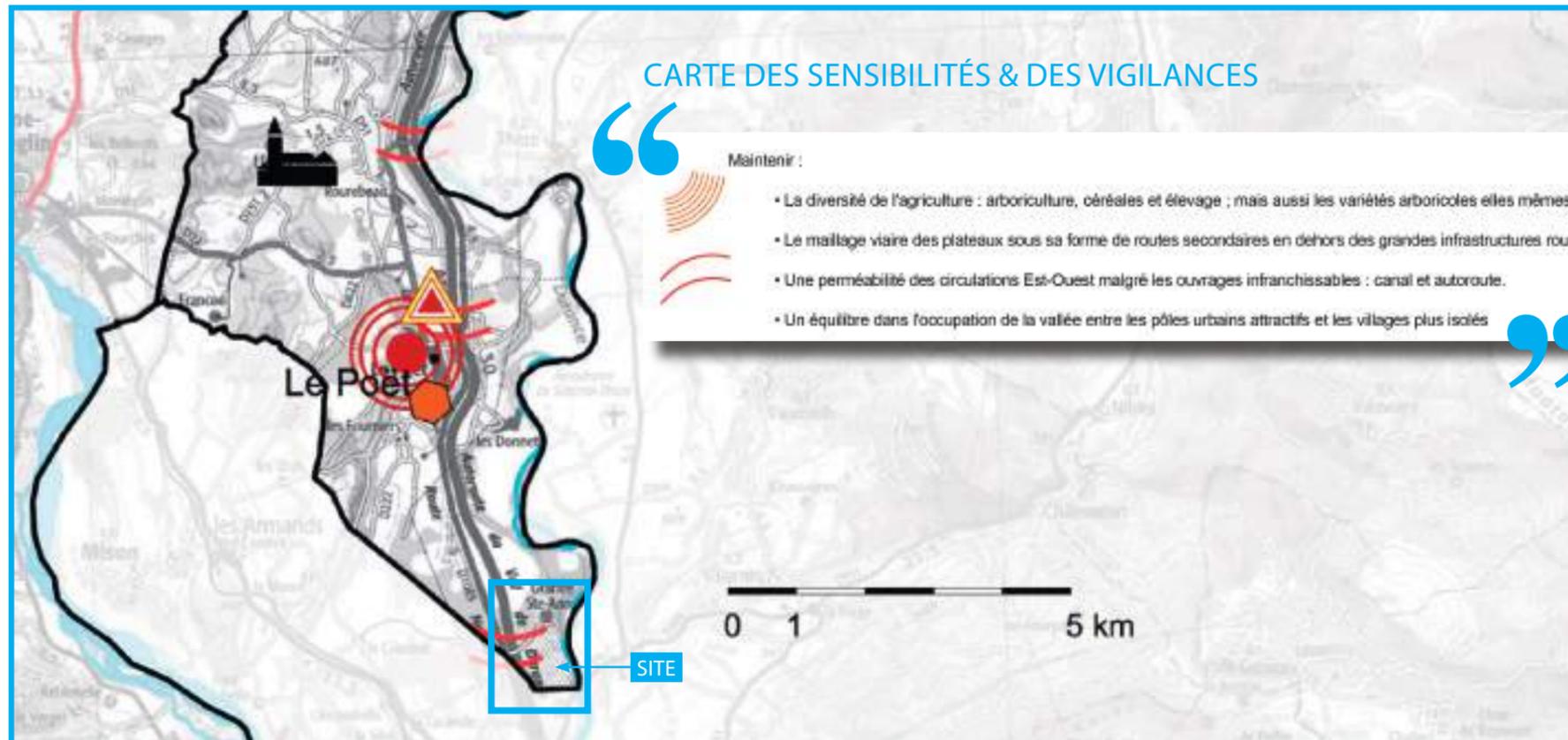
L'agriculture, et plus particulièrement l'arboriculture, a pris possession des terres en fond de vallée laissant ainsi les bourgs et les villages se positionner dans les hauteurs. Les villages perchés de Ventavon, d'Upaix, de Lardier et bien d'autres ont initié des itinéraires touristiques comme celui des « villages perchés ». Il y a aussi celui de la « route des fruits et des vins » entre Espinasses et Tallard. Ces itinéraires témoignent de la diversité des paysages.

Cette unité paysagère est en contact avec l'agglomération de Sisteron dans les Alpes de Haute Provence à son extrémité Sud, puis elle se rétrécit, en remontant vers le Nord, au carrefour de la petite ville de Tallard pour ensuite s'épaissir à nouveau dans le système de la vallée de Remollon.

Le bourg de Tallard occupe une place stratégique, à la croisée des chemins entre le Nord vers Gap en quittant le cours d'eau et l'Est vers les Alpes de Haute Provence en suivant le lit de la Durance.

L'unité de Paysage trouve sa limite Nord au pied du barrage de Serre Ponçon et de son bassin de compensation à Rousset. C'est dans cette retenue que les eaux se partagent entre Provence et Alpes.

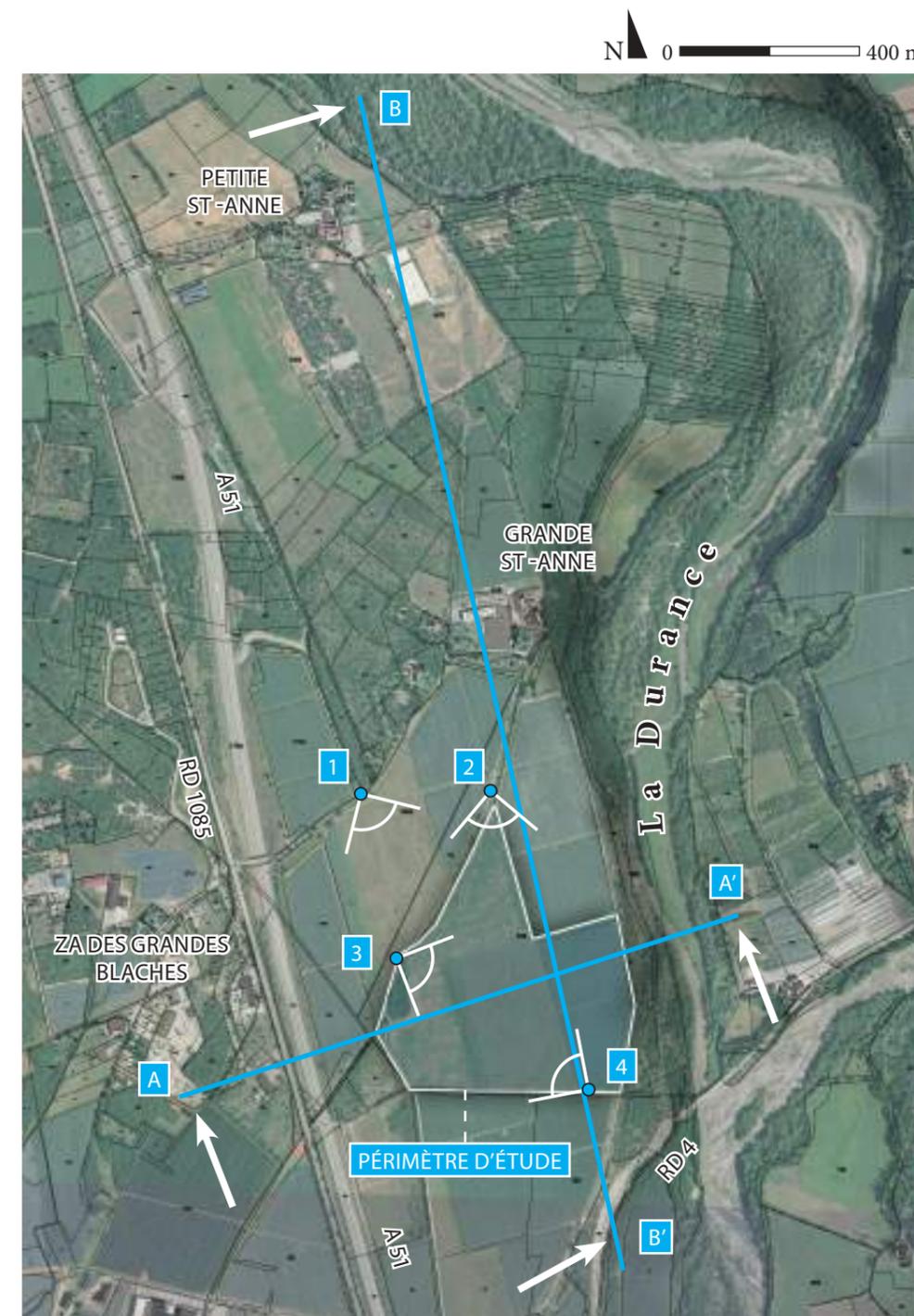
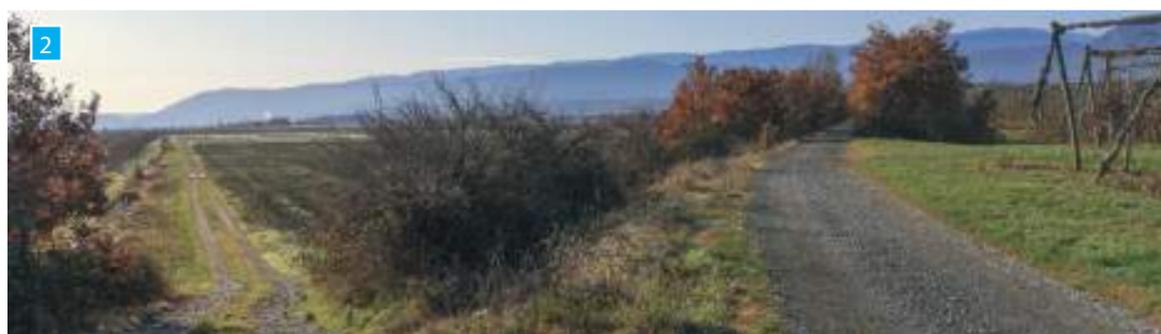
CARTE DES SENSIBILITÉS & DES VIGILANCES

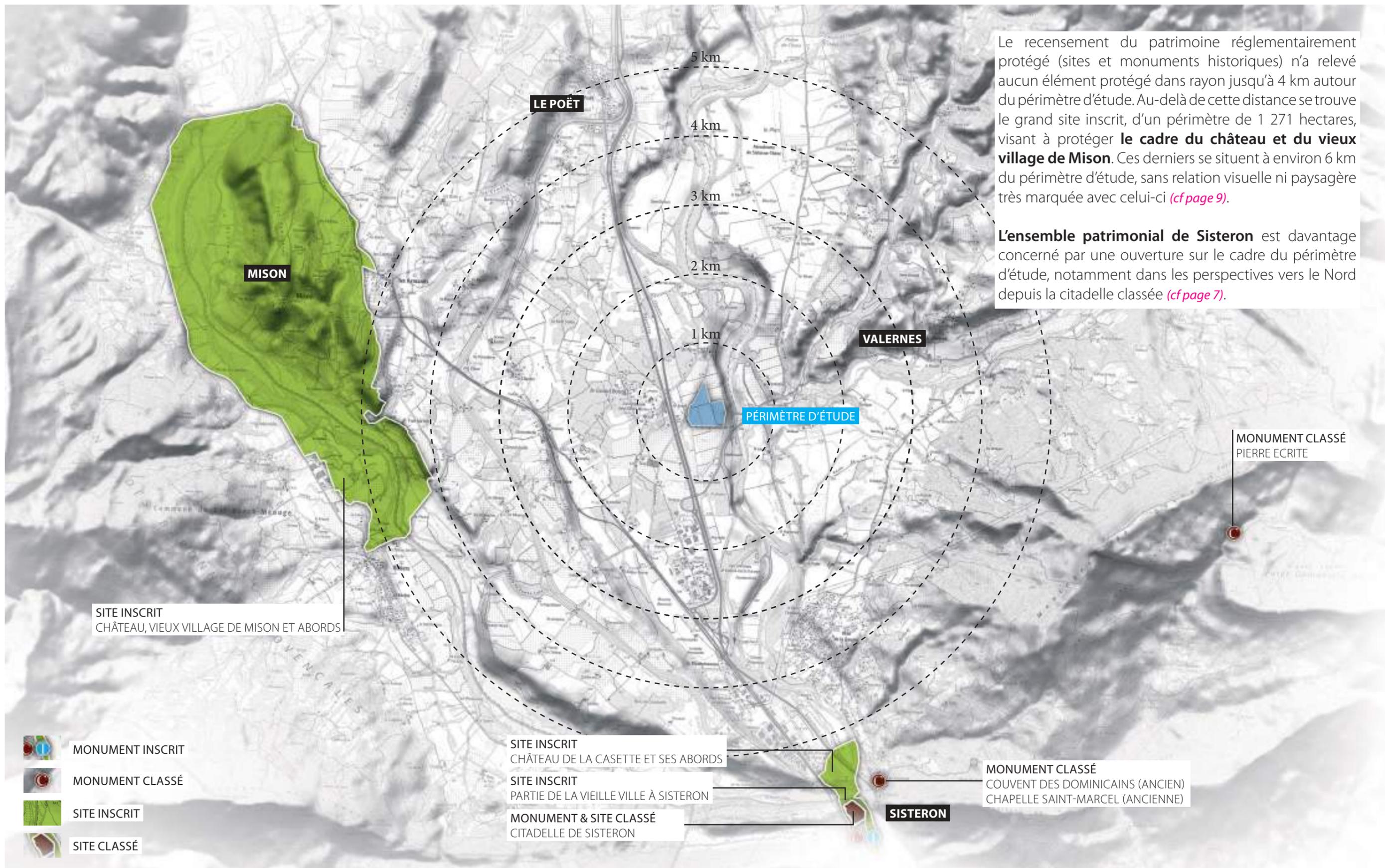


C. PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

La zone considérée est implantée au niveau du lieu-dit « Grande Sainte-Anne », un peu plus de 4 km au sud du village du Poët. Il représente une emprise d'environ 22 hectares de parcelles agricoles, partagées entre vergers sous filets (parcelle d'environ 6 hectares à l'est) et culture céréalière (rotation fourrages / céréales). Des haies bocagères et des bosquets de chênes pubescents sont également présents au niveau des franges du site.

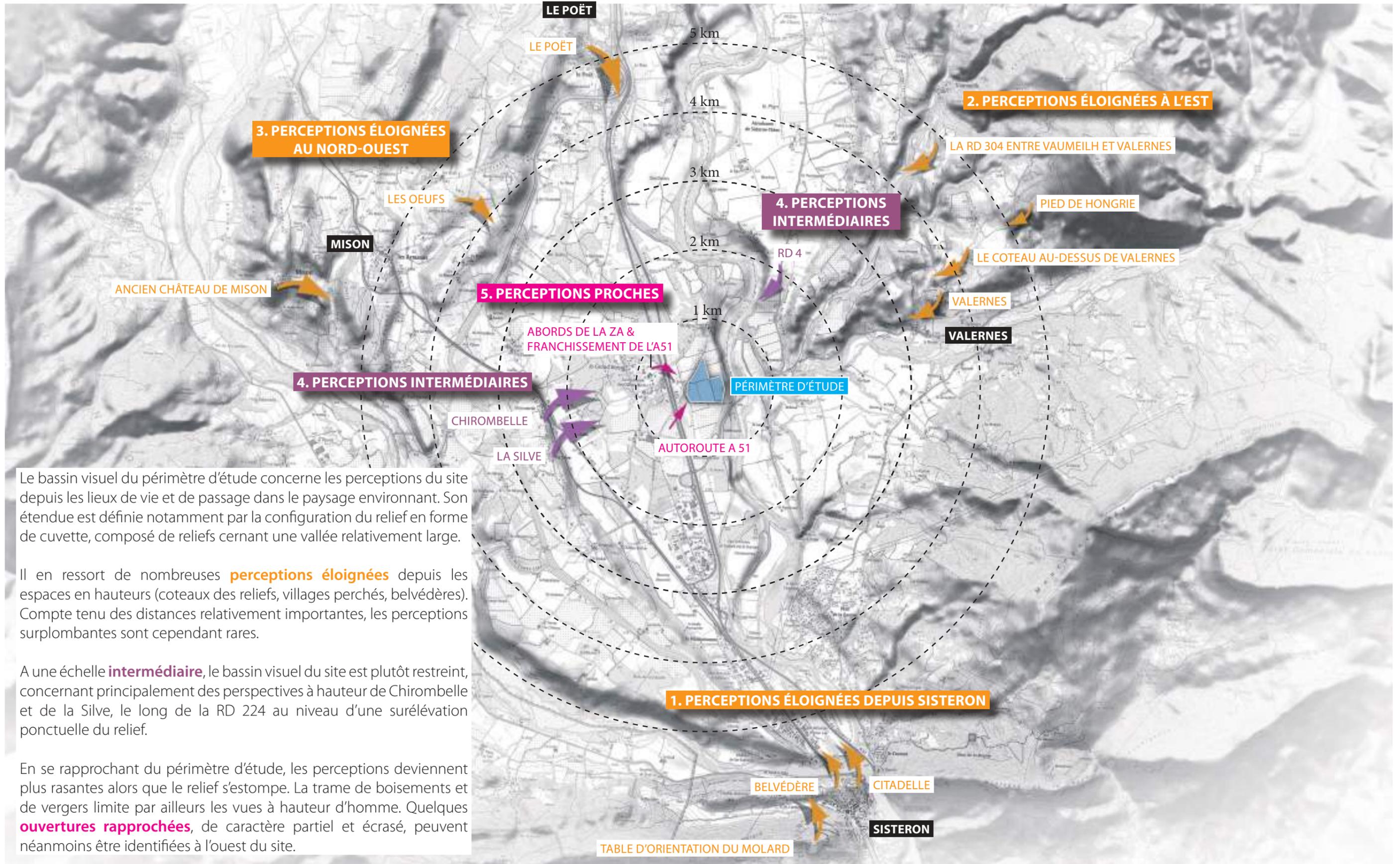
Le périmètre est positionné entre l'autoroute A51 (environ 150 m en retrait de cette dernière) et la Durance qui forme un canyon profond d'une cinquantaine de mètres immédiatement à l'est du site. Celui-ci se trouve à une hauteur altimétrique autour de 516m, légèrement en creux (d'une dizaine de mètres) par rapport à l'espace immédiatement au nord. Cet effet de creux est accentué par le volume des vergers émergeant de la surface relativement plane du terrain environnant.





Le recensement du patrimoine réglementairement protégé (sites et monuments historiques) n'a relevé aucun élément protégé dans un rayon jusqu'à 4 km autour du périmètre d'étude. Au-delà de cette distance se trouve le grand site inscrit, d'un périmètre de 1 271 hectares, visant à protéger **le cadre du château et du vieux village de Mison**. Ces derniers se situent à environ 6 km du périmètre d'étude, sans relation visuelle ni paysagère très marquée avec celui-ci (cf page 9).

L'ensemble patrimonial de Sisteron est davantage concerné par une ouverture sur le cadre du périmètre d'étude, notamment dans les perspectives vers le Nord depuis la citadelle classée (cf page 7).



Le bassin visuel du périmètre d'étude concerne les perceptions du site depuis les lieux de vie et de passage dans le paysage environnant. Son étendue est définie notamment par la configuration du relief en forme de cuvette, composé de reliefs cernant une vallée relativement large.

Il en ressort de nombreuses **perceptions éloignées** depuis les espaces en hauteurs (coteaux des reliefs, villages perchés, belvédères). Compte tenu des distances relativement importantes, les perceptions surplombantes sont cependant rares.

A une échelle **intermédiaire**, le bassin visuel du site est plutôt restreint, concernant principalement des perspectives à hauteur de Chirombelle et de la Silve, le long de la RD 224 au niveau d'une surélévation ponctuelle du relief.

En se rapprochant du périmètre d'étude, les perceptions deviennent plus rasantes alors que le relief s'estompe. La trame de boisements et de vergers limite par ailleurs les vues à hauteur d'homme. Quelques **ouvertures rapprochées**, de caractère partiel et écrasé, peuvent néanmoins être identifiées à l'ouest du site.

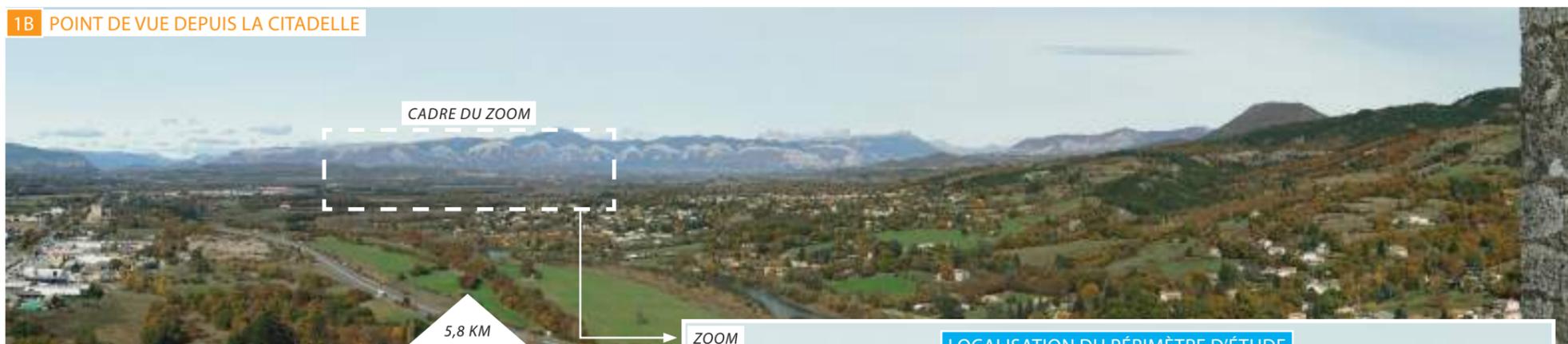
E. ÉTUDE DU BASSIN VISUEL

1. PERCEPTIONS ÉLOIGNÉES DEPUIS SISTERON

1A POINT DE VUE SUR LA CITADELLE DE SISTERON

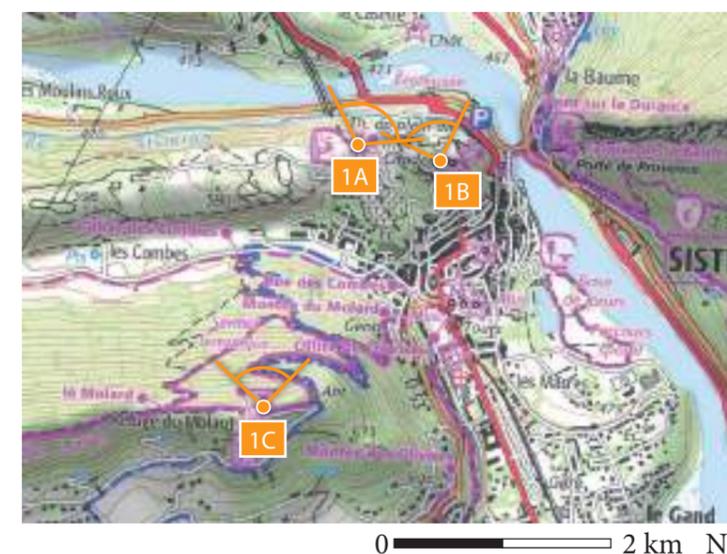
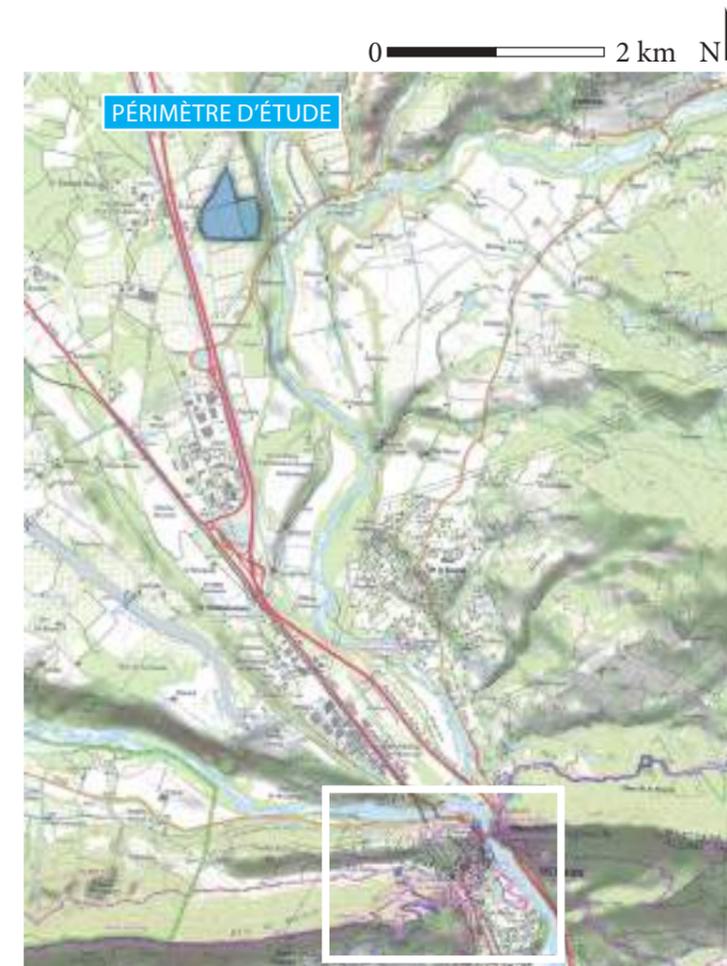
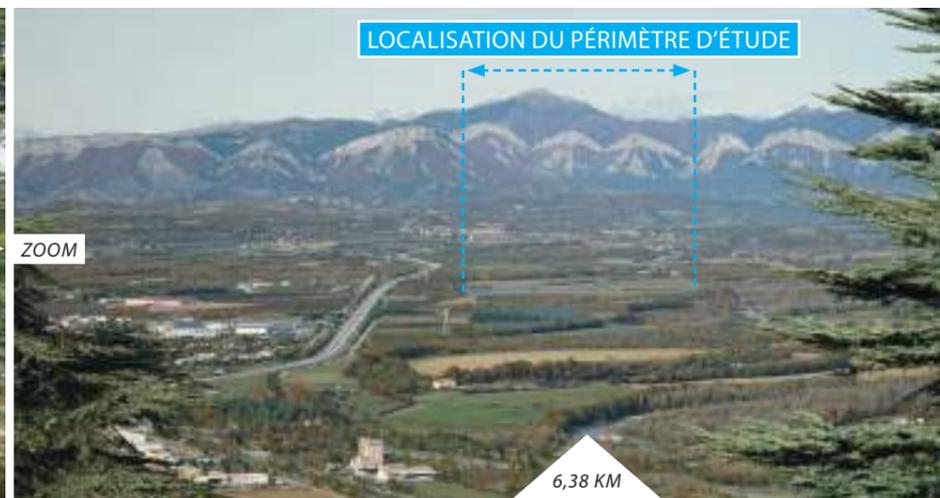
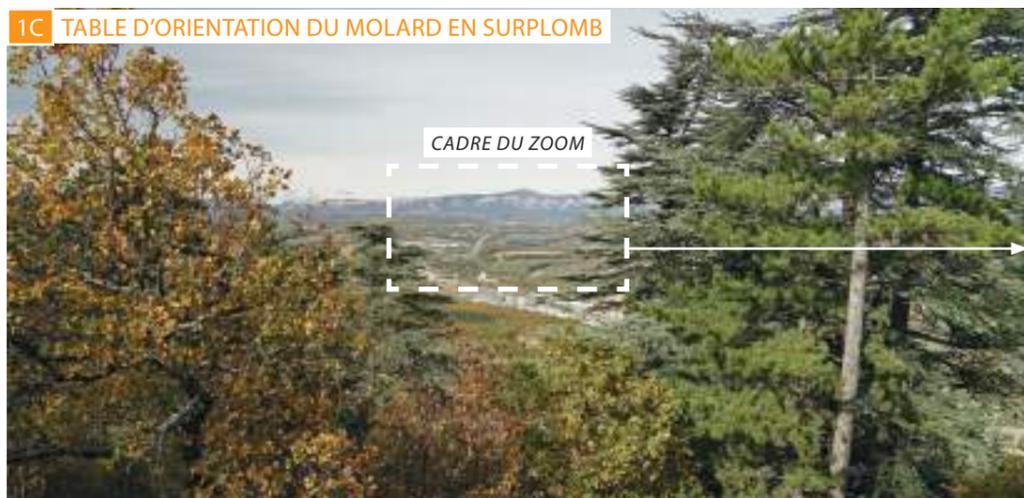


1B POINT DE VUE DEPUIS LA CITADELLE



Au niveau de Sisteron, environ 6 km au sud du périmètre d'étude, plusieurs points de vue offrent des perspectives vers le Nord, dont notamment la citadelle elle-même (1B). Le site peut être identifié au sein de la trame de vergers et de boisements dans la plaine mais son emprise visuelle est particulièrement écrasée du fait de la distance.

1C TABLE D'ORIENTATION DU MOLARD EN SURPLOMB



Plus en hauteur, une fenêtre d'ouverture aux abords de la table d'orientation du Molard (1C) offre une perception éloignée, davantage en surplomb sur le périmètre d'étude à proximité de l'autoroute A51 et des zones d'activités du Nord de Sisteron (à noter que le site n'est pas perceptible depuis la table d'orientation elle-même).

E. ÉTUDE DU BASSIN VISUEL

2. PERCEPTIONS ÉLOIGNÉES À L'EST

2A LA RD 304 ENTRE VAUMEILH ET VALERNES



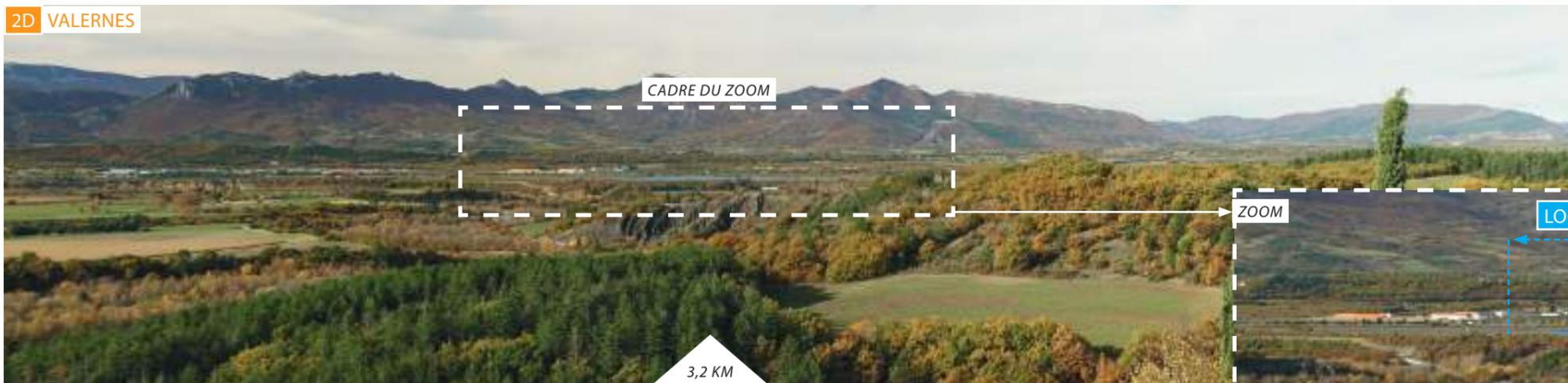
2B PIED DE HONGRIE



2C LE COTEAU AU-DESSUS DE VALERNES



2D VALERNES



0 2 km N

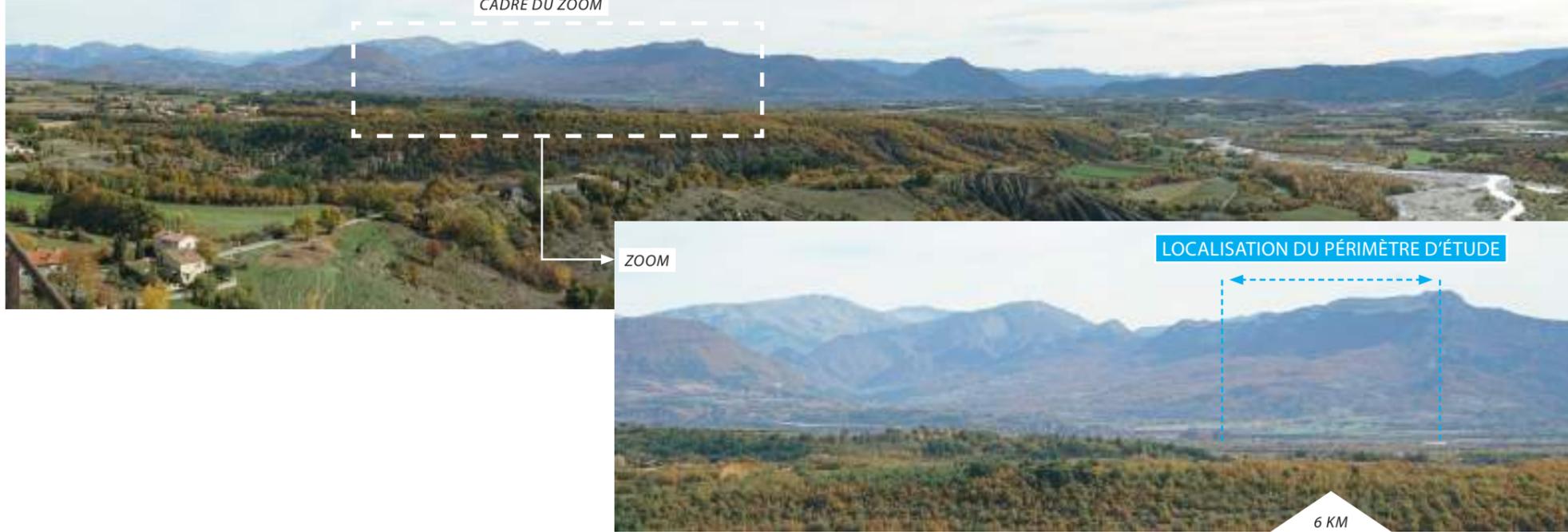
Les coteaux du relief situé à l'est du périmètre d'étude offrent des vues en balcon sur la vallée de la Durance. Malgré cette surélévation, la présence de reliefs intermédiaires limite les perspectives vers le périmètre d'étude, dont la perception est souvent partielle (2A, 2C) ou masquée (2B).

Le village de Valernes (2D) permet pour sa part, depuis l'espace aménagé devant l'église Sainte-Marie-Madeleine, une ouverture relativement dégagée sur le site, offrant une perception restant cependant écrasée à une distance de plus de 3 km.

E. ÉTUDE DU BASSIN VISUEL

3. PERCEPTIONS ÉLOIGNÉES AU NORD-OUEST

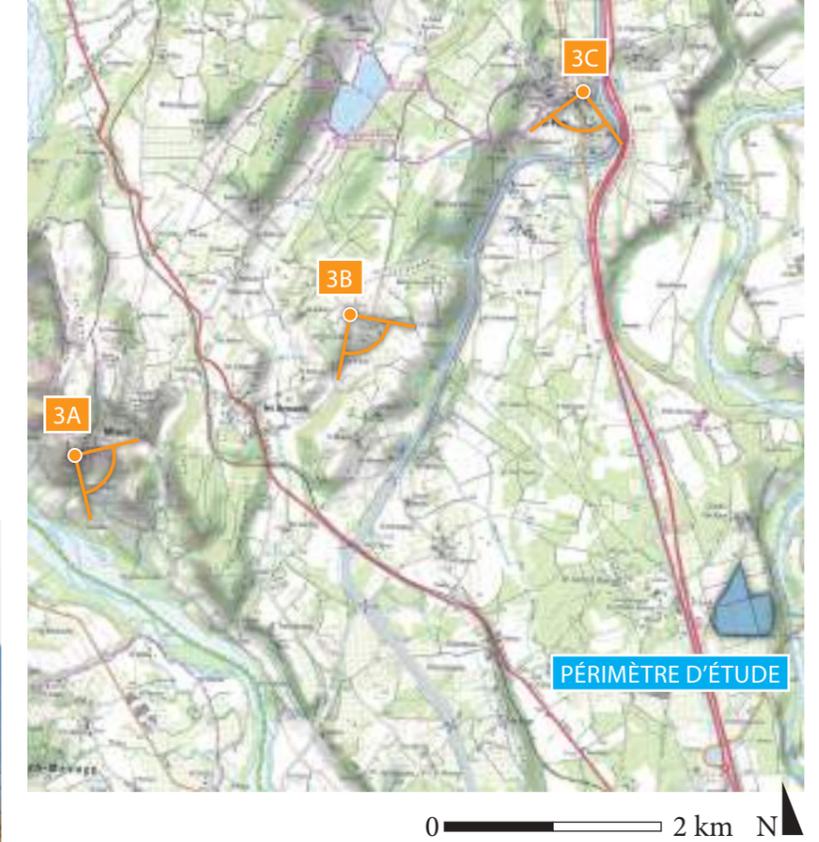
3A ANCIEN CHÂTEAU DE MISON



3B LES OEUFS (ENTRE MISON ET LE POËT)



3C LE POËT (TOUR DU BELVÉDÈRE)



Les coteaux au nord-ouest du périmètre d'étude et les points hauts du village du Poët et de l'ancien château de Mison se situent en léger contre-haut de la vallée et du cadre du site. L'éloignement et la trame de végétation limitent cependant la perception du périmètre d'étude lui-même dans des perspectives écrasées par la distance.

E. ÉTUDE DU BASSIN VISUEL

4. PERCEPTIONS INTERMÉDIAIRES

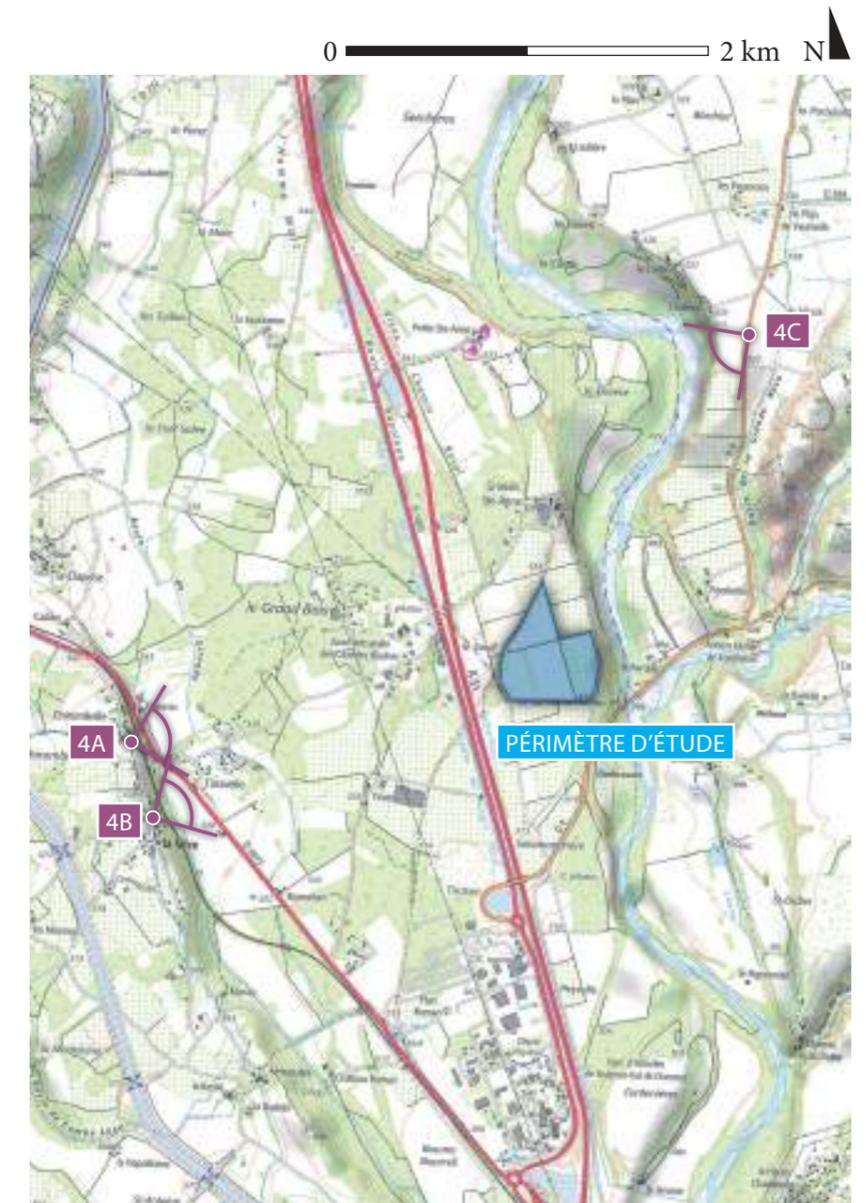
4A CHIROMBELLE



4B LA SILVE



4C RD 4



Le long de la RD 224, en point haut du coteau au niveau de Chirombelle (4A) et de la Silve (4B), il existe des ouvertures vers le périmètre d'étude à environ 2 km à l'ouest du site. Plus rapprochées que les vues précédentes mais à des hauteurs moins importantes, la perception reste tout de même écrasée.

A l'est, à une distance équivalente, la vue depuis la RD 4 (4C) peut être qualifiée de rasante, sans perception du site du fait de la trame de végétation en plan intermédiaire.

E. ÉTUDE DU BASSIN VISUEL

5. PERCEPTIONS PROCHES

5A ACCÈS À GRANDE SAINTE-ANNE (FRANCHISSEMENT DE L'A51)



5B AUTOROUTE A51



5C ZONE ARTISANALE DES GRANDES BLACHES



5D RD 4 (FRANCHISSEMENT DE L'A51)



Le bassin visuel rapproché se limite à quelques ouvertures depuis les voies à l'ouest du périmètre d'étude. L'autoroute A51 passe à environ 150 m de la limite du site mais se trouve en déblai sur le tronçon le plus proche du périmètre. La perception du site est restreinte à des perspectives rasantes et furtives entre la végétation (5B). Les ouvrages de franchissement de l'autoroute, au niveau de la RD 4 au sud (5D) et de l'accès au lieu-dit Grande Sainte-Anne au nord (5A), ainsi que la voie d'accès à la zone artisanale des Grandes Blaches (5C) offrent des points ponctuellement surélevés permettant d'apercevoir le site de manière toujours écrasée et partielle.



0 400 m N

F. SYNTHÈSE DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

Au regard de l'analyse précédente du bassin visuel du périmètre d'étude, il en ressort un site concerné principalement par des perceptions éloignées et occupant une emprise visuelle relativement écrasée au sein de la trame de vergers et de bosquets dans la plaine. Les perceptions rapprochées sont, pour leur part, très ponctuelles et rasantes.

Un **enjeu patrimonial** peut être signalé concernant les vues en belvédère depuis Sisteron et ses abords (la citadelle et la table d'orientation du Molard notamment). A ce titre, il est préconisé de **privilégier un phasage d'exploitation du Nord vers le Sud** pour limiter l'ouverture de nouveaux fronts de taille orientés face aux vues potentiellement concernées.

La **végétalisation progressive des talus et risbermes périphériques générés à l'avancement de l'exploitation du site** (à réaliser en premier lieu au niveau des talus et risbermes périphériques orientés vers le Sud), avec notamment des essences arborées et arbustives locales, présentes dans les interstices des parcelles agricoles environnantes (chêne pubescent, aubépine, prunellier), permettra d'optimiser leur intégration dans le cadre paysager (dans les panoramas depuis Valernes à l'est et Chirombelle et la Silve à l'ouest notamment).

La **remise en état agricole du fond de carreau** (rotation cultures fourragères/céréales) contribuera à soigner son insertion dans l'espace agricole environnant. Lors des rotations en prairies, un mélange d'ensemencement est préconisé comprenant un choix d'essences indigènes et favorisant la biodiversité avec l'incorporation d'essences mellifères.

